

Arrêté du Maire

N°2021-56

Objet : Autorisation modification circulation et fermeture à la circulation de la Rue de la Rivière Hameau de Marnoue la Poterie à May en Multien depuis le hameau de Marnoue les Moines

Nous, Bruno GAUTIER, Maire de la Commune d'Ocquerre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2112-2, L2213-1, L2213-4, L2213-6 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par la société WIAME VRD, en date du 26 Novembre 2021, représentée par Monsieur JORAND Sébastien, chef d'application enrobés, sise ZAC du Hainault – Sept Sorts 77260 La Ferté sous Jouarre, relative à une demande d'autorisation de circulation et de travaux pour la réfection d'enrobés sur la Rue de la Rivière, au hameau de Marnoue la Poterie à May en Multien, le 1 décembre 2021.

CONSIDÉRANT la nécessité de fermer la Rue de la Rivière depuis le Hameau de Marnoue les Moines pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Société WIAME VRD est autorisée à circuler et effectuer les travaux de réfection d'enrobés sur la Rue de la Rivière, le 1^{er} décembre 2021.

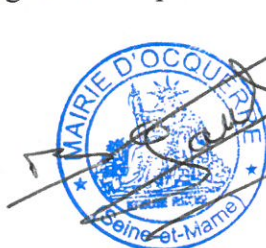
ARTICLE 2 : La Rue de la Rivière sera fermée à la circulation depuis le hameau de Marnoue les Moines de 8 heures à 17 heures le Mercredi 1er décembre 2021.

ARTICLE 3 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, la mise en place de la signalisation routière sera assurée par la société WIAME VRD, sous sa responsabilité. L'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires pour le bon déroulement des travaux et sera tenue responsable de tout accident pouvant survenir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ La Société WIAME VRD
- ✓ Les transports Marne et Morin
- ✓ Monsieur le Maire d'Acy- en-Multien
- ✓ Monsieur le Commande de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq,



Ocquerre, le 29 Novembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno GAUTIER